



Réunion du 21 mars 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 75  
Nombre de votants : 84

L'an deux mille seize, le vingt-et-un mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier DARRACQ (suppléant de M. Michel JESER), Roger BUROSSE (suppléant de M. Didier REY), Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis VOIVRET (suppléant de M. Régis CASSAROUME), Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à M. Lucien PRAT), Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Michel JESER, Paul MONTAUT, Didier REY, Régis CASSAROUME, Véronique REMY, Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. François MATEOS), Bruno CIOSSSE, Jeanne LUGA, Jean-Luc MARTIN, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à Mme Claire-Lise LAFOURCADE), Philippe GAUDET (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), René LACABE, Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET) et Philippe ARRIAU (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Nadia GRAMMONTIN et M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ.

---

**RAPPORT N° 20 : MIX : ACQUISITION DES PARCELLES DU CENTRE CULTUREL  
SITUEES SUR LA COMMUNE DE MOURENX**

**Rapporteur** : M. Louis COSTEDOAT

Par délibération en date du 14 décembre 2015 et du 16 décembre 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez et la commune de Mourenx ont décidé de soumettre le bâtiment du centre culturel de Mourenx au régime juridique de la division en volumes.

Le bâtiment étant terminé, il convient de procéder à quelques ajustements au niveau de la propriété foncière. La commune de Mourenx et la communauté de communes de Lacq-Orthez entendent donc compléter la cession du 28 juin 2013 en procédant au transfert de propriété de certaines parties du domaine non cadastré appartenant à la commune de Mourenx au profit de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Etant ici précisé que pour les parties du domaine non cadastrées situées sur la partie de l'ancienne voirie de l'avenue Charles Moureu, la cession n'a pas pour conséquence un déclassement de la voie et n'a pas en tout état de cause pour effet de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Les parcelles non cadastrées et concernées par la cession par la commune au profit de la communauté de communes sont les suivantes :

- AX DPp pour une superficie de 230 m<sup>2</sup>,
- AX DPp pour une superficie de 64 m<sup>2</sup>,
- AX DPp pour une superficie de 3 m<sup>2</sup>,
- AX DPp pour une superficie de 18 m<sup>2</sup>.

Etant ici précisé que les parcelles feront l'objet d'une numérotation cadastrale en vue de la cession au profit de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

La cession devant avoir lieu entre personnes publiques et compte tenu de la faible ampleur des surfaces cédées, la cession sera réalisée à titre gratuit.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'acquérir**, à titre gratuit, de la commune de Mourenx, les parcelles suivantes :
  - o AX DPp pour une superficie de 230 m<sup>2</sup>,
  - o AX DPp pour une superficie de 64 m<sup>2</sup>,
  - o AX DPp pour une superficie de 3 m<sup>2</sup>,
  - o AX DPp pour une superficie de 18 m<sup>2</sup>,
- **d'autoriser** son Président à signer tous actes et plus généralement faire le nécessaire pour parvenir à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE

